

le bulletin du SNU ipp 26



N°293

SNUipp Drôme
Maison des Syndicats
17, rue Bizet
26000 Valence
Tél. : 04.75.56.77.77
Télécop. : 04.75.56.00.56

Bimensuel
Directrice de publication :
Bernadette Long
N° de C.P.P.A.P. :
0610 S 07360
ISSN : 1164-2769

Déposé le
17/09/2009

Dispensé de timbrage Valence CTC

P

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Internet : <http://26.snuipp.fr> E-mail : snu26@snuipp.fr

Abonnement : 10 E
Prix au n° : 2 E

Année Scolaire 2009 / 2010

Avant la grippe,
je me syndique au SNUipp.



Communiqué suite à la réunion intersyndicale du 8 septembre

Les Organisations Syndicales CFDT, CFE-CGC, CGT, FSU, Solidaires, UNSA se sont réunies le 8 septembre 2009 dans la continuité de l'intersyndicale initiée depuis octobre 2008 et sur la base de la déclaration commune du 5 janvier 2009 et du communiqué commun du 25 mai 2009.

Quoiqu'en disent les augures sur la sortie de la crise, les dégâts économiques et sociaux s'aggravent, ce qui rend d'autant plus urgentes les réponses en matière d'emploi et de lutte contre les inégalités, alternatives aux choix patronaux et gouvernementaux actuels.

C'est pour cela qu'elles conviennent de continuer à agir ensemble, notamment auprès des salariés, pour impulser et soutenir les actions dans les entreprises, les services, les secteurs professionnels et territoires.

Les Organisations Syndicales réunies ont convenu de poursuivre le travail commun, engagé depuis un an, d'analyses, de propositions et d'actions. Elles décident de se retrouver le 28 septembre dans les locaux de l'UNSA et souhaitent que les 8 organisations syndicales soient présentes.

Le 7 octobre est la journée mondiale de mobilisation des travailleurs pour le travail décent, à l'appel de la Confédération Syndicale Internationale. Les Organisations Syndicales appellent les salariés à y participer massivement, selon des modalités qu'elles préciseront.

**Réunion intersyndicale
le 17 septembre dans la Drôme
pour organiser
cette journée d'action du 7 octobre.**

Sommaire :
p1 : Editio
p2-3 : Savant démontage des RASÉD - L'exemple
britannique
p4-6 : Rapport de l'Inspection Générale - Ineat/exeat

p7 : CTPD et CAPD du 4 septembre
p8 : Quand l'IA communique...
p9-10 : Se syndiquer
p11 : La JPA s'adresse aux enseignants
p12 : Réunions d'Info Syndicale - Classes de décou-
verte - Projet d'école



Relevons la tête !!!

Un rapport de l'inspection générale énumère les effets néfastes de la nouvelle organisation mise en place à la rentrée 2008 : fatigue des enfants et des enseignants, manque de temps pour les apprentissages, les 2 heures d'aide personnalisée ne traitent pas les difficultés lourdes ... Ce rapport confirme les craintes exprimées par les chercheurs et les enseignants mais guère entendues depuis un an. Il ne demande pourtant pas explicitement leur suppression.

Les réformes mises en place en force par l'ancien ministre sont critiquées par l'institution elle-même qui, paradoxalement, relaie sans relâche ces choix politiques graves.

En effet, le rapport incite aussi, dans les circonscriptions, à l'accompagnement des enseignants pour la mise en oeuvre des réformes. Dans la Drôme, les premières réunions institutionnelles ne sont pas vécues comme une aide mais plutôt comme un recadrage pour l'application de la nouvelle politique gouvernementale. Ces différentes réunions laissent un goût amer aux enseignants et provoquent la démotivation des équipes.

Tout s'organise pour décourager les enseignants dans leurs missions qui perdent ainsi confiance dans l'institution alors qu'elle devrait les accompagner et les stimuler. Un certain mépris à l'égard des enseignants, à qui l'on demande d'appliquer sans réfléchir, plane même souvent dans les discours à tous les niveaux de notre administration.

Ne nous installons pas dans la morosité et la fatalité.

Relevons la tête !

Continuons à réfléchir car c'est déjà résister !

Betty Carillo, Bernadette Long et Denis Godeau
secrétaires départementaux

Savant démontage des RASED

Des chiffres et des lettres ou le jeu du RASED le plus court

Dans un contexte particulièrement confus, il est important de se faire une idée exacte de la perte réelle des postes spécialisés option « E » et « G » dans notre département.

Rappelons en préambule que les maîtres « E » travaillent essentiellement dans le cadre des RASED. Les maîtres spécialisés option « G » officient soit dans les RASED, soit dans les CMPP au titre de « psychopédagogues ».

Voyons maintenant les étapes successives de ce savant « démontage » des RASED :

L'administration a commencé par fermer des postes option « E » et « G » ...

	Postes E	Postes G	TOTAL
« Fermés » en Septembre 2008	7	12 RASED	19
Fermés en Mars 2009	20	10 RASED + 4 CMPP	34
Postes inchangés	29	2 RASED + 2CMPP	33
TOTAL	56	30	86

Elle a ouvert des postes « RASED circonscription » :

	Postes « E »	Postes « G »
Création	8,5	1

Et des postes « RASED-Ecole » :

Entre les fermetures et les ouvertures, nous aboutissons à :

25 postes option « G » fermés : 83% des postes
18,5 postes option « E » fermés soit 33% des postes

On peut synthétiser les données ainsi :

	En Septembre 2008	En Juin 2009
Postes « G » (Rased et CMPP)	30 (24+6)	5 (3+2)
Postes « E »	56	37,5
Postes « RASED-Ecole »	0 (ça n'existait pas !)	11
TOTAL	86	53,5

Ainsi, 32,5 postes option « E » et « G » confondus ont disparu, soit **38% des postes d'enseignants spécialisés, autrement dit largement plus du tiers.**

Pour ajouter à cette triste réalité, notons que les départs en stage CAPA-SH pour les options « E » et « G » sont quasiment nuls depuis 3 ans.

(...) suite et fin page 3

Savant démontage des RASED

Notre divergence d'analyse avec l'Inspecteur d'Académie :

L'Inspecteur d'académie affirme que le département ne perd que 4.5 postes spécialisés. Il compare ce chiffre aux 86 existants en début d'année, ce qui donne l'impression d'une perte minime.

En réalité cette manière de présenter la situation repose sur une double confusion :

- . la diminution du nombre de postes budgétaires
- . le nombre de personnels qualifiés nommés sur ces postes

a) La diminution du nombre de postes budgétaires

L'IA omet, selon nous, de prendre en compte un paramètre important : l'évolution du nombre de postes budgétaires attribués aux RASED et CMPP dans le département, **sur l'ensemble de l'année.**

Notre divergence réside essentiellement sur la manière de considérer les postes spécialisés vacants en début d'année scolaire. Rappelons au passage que ces postes, créés initialement au nom de l'intérêt général, n'étaient pas pourvus à cause du nombre de départs en formation notoirement insuffisant. Jusqu'à présent, les Inspecteurs d'Académie de la Drôme traitaient ces postes comme toujours existants mais... les transformaient à volonté selon les besoins. Même si l'on peut considérer que l'enseignement spécialisé les perdait provisoirement, ils gardaient néanmoins un fléchage ASH et pouvaient être pourvus à tout moment. Il aurait fallu pour cela que la politique de départs en stage de spécialisation, soumise exclusivement aux choix des Inspecteurs d'académie à travers la pression du budget, cesse de tourner le dos aux besoins de notre département. **Cette année, changement radical : tous les postes non pourvus (ou presque) ont été fermés définitivement.**

L'Inspecteur d'académie ne tient pas compte de ces fermetures dans son calcul en s'appuyant sur le fait qu'elles ont été prononcées en début d'année par son prédécesseur.

Or, nous l'avons montré (tableau 3), la perte de postes spécialisés sur le département est bel et bien de **32.5 sur l'année 2008/2009, soit 38%.**

b) Le nombre de personnels qualifiés nommés sur ces postes

Ainsi, à la rentrée 2008, 24 postes option « E » et « G » confondus étaient non pourvus, (15 « G » et 9 « E »). 62 postes étaient effectivement occupés sur les 86 existants.

En prenant comme hypothèse que les 53.5 postes budgétaires restants soient tous pourvus, **la perte est donc de 8,5 enseignants spécialisés (62-53,5).** Ce qui représente une **perte sèche de 13,71%.** De plus, s'il n'y a pas de nouveaux départs en formation CAPA-SH, nous pouvons imaginer qu'un, voire plusieurs postes de RASED ne seront pas pourvus à la rentrée prochaine, ce qui alourdira d'autant la diminution de personnels qualifiés dans les structures d'aides.

Enfin, pour aboutir à 4,5 postes de moins sur le département, l'Inspecteur d'académie semble oublier les 4 postes supprimés en CMPP !

Triple conclusion :

L'IA a rendu au ministère plus de postes que le nombre demandé.

Nombre d'écoles qui bénéficiaient de l'intervention d'un RASED s'en verront privées dès cette année.

Au jeu du RASED le plus court, les chiffres se font serveurs de la réalité que l'on veut faire apparaître.

Christine LAGE et Alex MARTINERO

L'exemple britannique

L'Expresso du café pédagogique 07/09/09

Quand l'aide se retourne contre les élèves en difficulté : l'exemple éclatant des Teaching Assistants

Les chercheurs n'en croyaient pas leurs chiffres ! Ils ont dû prolonger d'un an leurs observations pour en être certains. Une enquête menée par l'Institut d'éducation de Londres auprès de 20 000 enseignants et assistants d'éducation (Teaching Assistants : TA) montre que plus un élève est aidé, moins il progresse !

En Angleterre, les Teaching Assistants ont été déployés à partir de 2003. Ils assument aussi bien des tâches éducatives qu'administratives. Ils entretiennent le matériel informatique, surveillent les couloirs mais font aussi un travail de répétition auprès des élèves, les aident à faire le travail scolaire en les prenant, sous les instructions d'un enseignant, en petit groupe ou individuellement.

Des résultats surprenants... L'enquête qui vient d'être publiée montre que leur arrivée dans les établissements a eu des effets positifs. Les TA ont fortement amélioré le climat dans les classes, qui sont plus disciplinées et

concentrées. Deux profs sur trois estiment que depuis leur arrivée leur niveau de satisfaction a monté et leur stress diminué. Ce qui a surpris les chercheurs c'est qu'ils ont pu constater que plus un enfant était suivi par les TA moins il progressait. Le lien est tellement direct que l'enfant n'est pas en cause : c'est bien l'aide des TA qui explique cet écart dans les progrès scolaires des élèves. **Mais qui résultent du fonctionnement de l'école.**

"On ne blâme pas les TA" déclare un des auteurs de l'étude. "On ne dit pas qu'ils ont une mauvaise influence... L'explication principale c'est qu'ils tendent à accaparer les enfants les plus en difficulté qui sont alors séparés du reste de la classe". Lors de l'arrivée des TA, les enseignants ont voulu apporter une aide aux élèves en difficulté. Ils les ont donc confiés aux TA pour les faire travailler en petit groupe ou individuellement. Plus un élève était en difficulté et moins il voyait son enseignant, mieux formé que les TA. Pendant ce temps, la classe entière, soulagée des élèves en difficulté, travaillait mieux et plus vite, dans un climat apaisé...

Qu'est-ce qu'aider ? L'exemple des TA est symptomatique d'une certaine conception de l'aide qui consiste à traiter les cas difficiles, et en général la différenciation pédagogique, en dehors de la classe. On désresponsabilise l'enseignant et on aboutit à un système ségrégatif qui rend impossibles les progrès des plus faibles alors même qu'on a mis en place des moyens supplémentaires. Bien loin d'aider les plus faibles ces moyens-là creusent l'écart au bénéfice des élèves qui ont le plus de proximité avec l'école.

Politiquement, en voulant aider les enfants des milieux populaires, les travaillistes ont dépensé davantage de moyens pour accroître les inégalités scolaires. C'est certainement un exemple à méditer en France au moment où on assiste à un empilement de dispositifs d'aide gravitant autour de la classe. L'Inspection générale, dans un rapport examiné dans cet Expresso, s'alarme justement de l'absence de coordination entre eux. Les enquêteurs britanniques soulignent que moins d'un quart des enseignants avait été formé à travailler avec les TA.

Rapport de l'Inspection générale

Après plus d'un an de silence, l'Inspection générale peut à nouveau communiquer ses avis et un des premiers concerne "la mise en œuvre de la réforme de l'enseignement primaire". Il semble que la publication de l'enquête du SNUipp, basée sur les réponses de 1200 écoles, a précipité la publication de ce rapport évoqué lors de l'audience au ministre.

Introduction

D'entrée, le ton est donné : l'inspection générale regrette que ses notes d'alertes à "diffusion restreinte" au sein du Ministère n'aient pas été diffusées aux Inspecteurs d'Académie qui auraient pu s'en emparer.

Sur quels sujets ?

On peut s'en douter, si on en juge par le ton vif employé par certains inspecteurs généraux dans les regroupements interacadémiques d'inspecteurs qui ont eu lieu en fin d'année dernière.

En effet, nombre ont eu l'impression de s'être fait remonter les bretelles pour ne pas avoir assez investi la réforme ministérielle, alors qu'ils avaient le sentiment inverse, même si le rapport écrit leur rend hommage en tapant sur le manque de "régulation académique et départementale".

Le rapport se félicite : "Les résistances d'inspiration politique, syndicale ou associative se sont portées sur les thèmes de la nouvelle semaine scolaire et de la nouvelle évaluation. Elles n'ont pas eu de prise sur le plus grand nombre."

Le rapport omet délibérément de faire mention des résistances d'inspiration pédagogique, au risque de donner une légitimité didactique, voire scientifique, aux propos des "récalcitrants" comme il les nomme. Le rapport oublie également que des thèmes parfois moins médiatiques font encore l'objet de réflexions approfondies au sein de la profession, tels que l'application base élève, les nouveaux programmes de 2008, les EPEP, le Service Minimum d'Accueil, l'agence nationale de remplacement.

Enfin, le rapport oublie d'indiquer que si les résistances n'ont pas eu de prise sur le plus grand nombre, c'est probablement dû à toutes les menaces de sanctions, à tout l'arsenal disciplinaire déployé... Bref à toutes les mesures coercitives visant à dissuader, faire peur et obliger les collègues à appliquer les mesures gouvernementales.

L'IGEN poursuit et indique qu' "Il est évidemment nécessaire de poursuivre la mise en œuvre de toutes ces réformes ..." L'IGEN pose comme une évidence la nécessité de poursuivre les réformes, tout est dit dans ces quelques mots ... Pas de changement prévu à l'horizon.

tes les mesures coercitives visant à dissuader, faire peur et obliger les collègues à appliquer les mesures gouvernementales.

L'IGEN poursuit et indique qu' "Il est évidemment nécessaire de poursuivre la mise en œuvre de toutes ces réformes ..." L'IGEN pose comme une évidence la nécessité de poursuivre les réformes, tout est dit dans ces quelques mots ... Pas de changement prévu à l'horizon.



**DONNONS à l'éCOLE
LES MOYENS
DE SES AMBITIONS !**

"La stratégie de l'évolution souhaitable n'est pas dans le retour au samedi matin, que personne ne revendique, mais dans la scolarisation du mercredi matin, en vue d'alléger la journée de travail scolaire dans une semaine rééquilibrée. (...) Dans l'im-médiat, il est indispensable de lutter contre les habitudes de grignotage du temps installées avec les sorties scolaires et les interventions extérieures."

Pas question donc de revenir aux 26 heures pour tous les élèves. Il est tout de même assez paradoxal de diminuer de deux heures l'enseignement pour tous d'un côté et de rester sur cette ligne de conduite malgré les constats faits plus haut d'un autre côté, puis de demander aux enseignants de réduire des pans entiers de leur enseignement. Que doit-on comprendre par "lutter contre les habitudes de grignotage du temps installées avec les sorties scolaires et les interventions extérieures" ? Où est donc passer l'objectif de rendre la culture accessible à tous ? Que fait-on du souci d'épanouissement des élèves, notamment ceux issus des milieux les plus défavorisés ?

Le rapport liste les problèmes

«par ordre d'importance» en commençant par la semaine de quatre jours.

"La suppression des cours du samedi matin et des calendriers décalés sur les vacances scolaires a conduit à la généralisation de la semaine scolaire sur quatre jours, non sans quelques difficultés" "Les inconvénients se confirment. Pour autant la situation n'est pas satisfaisante. Les conséquences du resserrement du temps scolaire se font sentir :

- Sur la fatigue des élèves et des enseignants (...)
- Sur la réduction du temps de dialogue avec les parents (...)
- Sur le temps de concertation des enseignants (...)
- Enfin et surtout sur le temps consacré aux enseignements (...)

Le temps manque pour faire tout le programme d'enseignement, ce qui était d'ailleurs prévisible. L'année scolaire n'est plus que de 144 jours théorique alors que la moyenne européenne est de 185 jours."

C'est déjà bien de l'admettre. Cela aurait été encore mieux d'écouter la profession et les chercheurs qui se sont largement exprimés sur cette question et avaient anticipé ces cons-

tats.

Ainsi aurait-on pu gagner un an et éviter de prendre les élèves et personnels pour des cobayes.

"La stratégie de l'évolution souhaitable n'est pas dans le retour au samedi matin, que personne ne revendique, mais dans la scolarisation du mercredi matin, en vue d'alléger la journée de travail scolaire dans une semaine rééquilibrée. (...) Dans l'im-médiat, il est indispensable de lutter contre les habitudes de grignotage du temps installées avec les sorties scolaires et les interventions extérieures."

Pas question donc de revenir aux 26 heures pour tous les élèves. Il est tout de même assez paradoxal de diminuer de deux heures l'enseignement pour tous d'un côté et de rester sur cette ligne de conduite malgré les constats faits plus haut d'un autre côté, puis de demander aux enseignants de réduire des pans entiers de leur enseignement. Que doit-on comprendre par "lutter contre les habitudes de grignotage du temps installées avec les sorties scolaires et les interventions extérieures" ? Où est donc passer l'objectif de rendre la culture accessible à tous ? Que fait-on du souci d'épanouissement des élèves, notamment ceux issus des milieux les plus défavorisés ?

Il est bon d'introduire l'histoire de l'art ou de parler de développement durable, mais surtout, n'emmenez pas vos élèves en classe verte ou au musée au risque de leur faire perdre leur temps et de les déconcentrer.

Et si jamais il vous prenait l'envie de faire venir un intervenant pour un projet lecture à l'école, sachez que les intervenants extérieurs coûtent cher et qu'ils dissipent vos élèves.

Enfin, prenez le temps de faire 3 heures d'EPS avec vos élèves mais évitez de rendre leur activité attractive, intéressante et stimulante en les faisant participer aux rencontres de l'USEP !!!

Encore un paradoxe qui montre le discours incohérent de nos décideurs.

Rapport de l'Inspection générale

Pour les 60 heures d'aide personnalisée, "le bilan est positif", mais... les effets sur la réussite des élèves ne se voient pas franchement.

L'aide est "vécue comme un privilège", mais "l'apport pédagogique de l'encadrement n'a certainement pas été à la hauteur des attentes".

Ca, c'est pour les IEN.

Deuxième indice. Les enseignants déclarent que l'aide personnalisée "ne permet pas de compenser les difficultés lourdes". Quel scoop ! Mais qui pouvait croire le contraire ? Cependant, l'inspection générale maintient une ligne très ferme pour demander de supprimer le temps "d'organisation de l'aide" (travail des enseignants sur les 60h hors présence élèves) qui a fait l'objet de "réclamations polémiques" l'an passé.

Et elle demande aux IA d'être fermes à ce sujet. " (...) Le succès rencontré dès le début ne s'est pas démenti, le bilan est positif".

Voilà une assertion bien subjective.

Mais au fait de quel bilan parle-t-on ? Celui fait sur quelques centaines d'écoles sur les 54 000 en France, probablement triées sur le volet, soit environ 1% des établissements.

Tout ceci n'est pas sérieux et le discours est parfaitement orienté.

Aucune étude sérieuse n'est venue montrer une augmentation de la motivation chez les élèves bénéficiant de ce dispositif. Tout au plus, ce sont des ressentis, des témoignages et donc des partis pris qui sont venus étayer la thèse « Darcosiste » et maintenant « Chatélienne ».

C'est d'ailleurs ce qu'indique le rapport "Les enseignants rencontrés font aussi part des effets positifs sur les comportements (...) " mais comment pourrait-il en être autrement lorsqu'on

sait que certains enseignants qui ont eu le malheur d'exprimer leur opinion se sont vus sanctionnés pour cela.

Il y a des précédents partout en France, y compris dans le département de la Drôme. Le rapport lui-même en fait état.

« Les "récalcitrants" (probablement la formule pour désigner les personnes qui n'ont pas trouvé positif le dispositif) à ce nouveau service ont été réduits à quelques centaines d'opposants déclarés dans ou par les médias à un petit nombre de situations individuelles, qui font l'objet de retraits de salaires." Quel mépris !



"Les parents rencontrés... expriment largement leur satisfaction et le souhaite que cela continue l'an prochain..."

Comme si l'avis de quelques parents, probablement interrogés dans les rangs de la PEEP, pouvait donner une légitimité supplémentaire au dispositif, tellement ce dernier en manque.

Mais si demain vous proposez à ces parents, issus de mouvements pédagogiques conservateurs comme le SLEC, de mettre en place une ségrégation scolaire au profit de l'émergence d'une élite, vous aurez aussi une majorité de parents favorables.

Sur les évaluations CM2 et CE1, l'IG concède que l'opposition syndicale et associative a rencontré un "écho indéniable" auprès des enseignants. Mais grâce à l'investissement des IEN (et malgré les "points faibles" de l'application nationale), 70% des résultats sont remontés pour les CM2, 85% pour les CE1.

Grâce aux outils informatiques mis en place, la notion de "résultat attendu"

fait son apparition dans le dialogue entre écoles et IEN, avec parfois des objectifs chiffrés d'amélioration des résultats, déjà présents dans le dialogue de gestion entre le ministère et les rectorats lors de la négociation budgétaire. C'est donc "un levier de progrès" pour mieux enseigner tout le programme, "développer le pilotage pédagogique et la culture de l'évaluation". Les mots employés ne sont pas anodins et qui les comprend ne peut qu'avoir peur pour l'école de demain. Les IG proposent donc de reconduire tel quel ces évaluations, sans dire un mot du fond des arguments mis en avant par les opposants, s'adressant notamment aux enseignants de CM2 à qui certains IEN demandent déjà, lors des réunions de rentrée, de "lisser leurs programmations pour avoir fait tout le programme du CM2 en janvier !"

Les nouveaux programmes ne sont plus remis en cause, dit le rapport.

Encore une fois, c'est le principe du "silence vaut acceptation" qui prévaut pour le ministère. La résignation des collègues signifie pour lui adhésion. Pour autant, le rapport ne lésine pas sur les critiques : les enseignants ne maîtrisent pas les "horaires en modules", ne programment pas assez "rigoureusement" les répartitions.

Pour les stages de remise à niveau, les enseignants "prennent conscience de l'intérêt financier et pédagogique" de ce dispositif, même si certains se comportent en "mercenaires". A qui la faute !

Mais l'IG confesse qu'aucun bilan qualitatif ni quantitatif n'est disponible, sauf quelques "bilans déclaratifs".

"Il conviendrait donc d'évaluer l'effet de ces stages". A la bonne heure !

Mais en attendant, le bilan quantitatif est parlant : selon les sources ministérielles, moins de 3% des écoliers français ont suivi ces stages au cours de l'année 2008-2009 (écoles publiques et privées confondues).

Un incontestable succès !

Rapport de l'Inspection générale

Le paragraphe sur les **"relations entre IEN et enseignants"** est instructif : les circonscriptions étant fortement incitées à aller au contact des enseignants pour la mise en œuvre de la réforme ou pour *"contrer les opposants"*, la *"relation hiérarchique s'est renforcée"* et *"le succès des réformes a apaisé les tensions"*.

Il vaut mieux lire ça que d'être aveugle. On croirait les commentaires d'un match de rugby. Pour l'IGEN, l'apaisement est synonyme de soumission ou de résignation selon la capacité de résistance des collègues.

Voilà qui en dit long sur ce qui nous attend cette année.

Enfin, le rapport pointe la plus grande confusion dans l'articulation entre les différentes aides : aide individualisée, prise en charge par les RASED désormais *"recentrés"*, autres dispositifs subsistant (PPRE, accompagnement éducatif, réussite éducative...). Les RASED ne jouent pas assez *"le rôle de conseil auprès des enseignants"*.

Le rapport rappelle donc que le PPRE doit être davantage une *"référence du projet d'aide global"* qu'un dispositif spécifique et supplémentaire. Mais à qui la faute ? Cet empilement de mesures n'est-il pas le fait de décisions hâtives prises sans concertation avec pour seul objectif de flatter l'opinion et de pouvoir dire : on a fait quelque chose pour les élèves en difficulté.

Les EPEP

Le rapport va jusqu'au bout de sa logique : pour redonner du souffle à des équipes d'IEN qui croulent sous les tâches administratives (renforcées par la mise en place

du Service Minimum d'Accueil) et les injonctions, il recommande de *"déconcentrer"* une partie de leurs tâches sur les écoles, en modifiant leur statut pour leur donner une existence juridique d'établissement (les EPEP).

En renforçant le statut hiérarchique du directeur d'école pour lui permettre d'arbitrer les conflits et de jouer un rôle plus grand dans la *"mise en œuvre de la politique de l'État"*, les IG souhaitent que les IEN se recentrent sur leurs missions de contrôle et d'animation pédagogique, dans le cadre d'une circonscription où ses conseillers seraient mieux reconnus par une *"évolution de leur cadre réglementaire"* et de leurs indemnités. La perspective des EPEP refait donc surface, comme tous les ans.

Un bilan tout en subtilité.

Bref, une *"année très positive"* qui engage l'enseignement primaire vers la *"modernisation"*. Avec seulement trois lignes de bémol pour conclure. *"Il ne faut toutefois pas exclure de répondre aux besoins de mise en cohérence des réformes et aux interrogations des personnels sur les perspectives d'avenir en précisant le cap de cette « cascade de réformes » qui modifient en profondeur le fonctionnement de l'école"*. Qu'en termes élégants ces choses-là sont dites.

Le métier d'inspecteur général est décidément, lui aussi, un sport de combat quand il cherche à retrouver une place dans le pilotage de la technostucture.

Yoann Chauvin.

Ineat - exeat

Comme chaque année tous les exeat ont été accordés à nos collègues drômois, mais vu le nombre de collègues en surnombre cette année dans tous les départements, 1 seule collègue a pu effectivement avoir satisfaction et quitter le Drôme ce qui est malheureusement exceptionnel.

Cette année aucun recrutement sur liste complémentaire n'aura lieu. A l'issue du mouvement de juin, 56 collègues n'avaient pas de poste.

Et pourtant 60 collègues ont fait une demande d'ineat. Donc pas d'intégration cette année enfin presque !

4 collègues arrivent de l'Ardèche sur ordre du recteur pour compenser le trop important surnombre dans ce département : quand on a « trop » de collègues, on en prête au département voisin. 3 collègues rentrent donc hors barème en laissant sur la touche les 57 enseignants qui n'ont pas la chance d'habiter en Ardèche.

Une autre collègue a réussi à rentrer et pour cause... elle est la femme d'un IEN nouvellement muté dans notre beau département. Ça s'appelle le « fait du prince ».

Un conseil pour l'an prochain : si vous souhaitez vivre en famille, choisissez le bon compagnon. !!!

Betty Carillo, Bernadette Long et Denis Godeau.

CTPD et CAPD du 4 septembre

CTPD du 4 septembre : dernières mesures de carte scolaire

Les représentants SNUipp des personnels ont contacté et défendu chaque école concernée par une mesure de carte scolaire de rentrée.

L'Inspecteur d'Académie affiche 17 ouvertures et 6 fermetures.

Sur ces 17 ouvertures de classe, 4 sont des levées de blocage et 4 autres sont des créations de ½ poste qui ont complété des ½ postes existants pour 2 d'entre elles.

Le SNUipp se satisfait des compléments de ½ postes sur ces 2 écoles qui vont pouvoir fonctionner avec une vraie classe supplémentaire. Autre point positif : le maintien des moyens sur les écoles de REP.

L'IA a toutefois géré la pénurie qui est notre lot quotidien dans l'éducation nationale. Une dizaine de situations, notamment dans le rural, qui nécessitait une ouverture ou un maintien n'ont pu être satisfaites. Ces écoles seront en difficulté toute l'année scolaire et subissent concrètement les 13 500 suppressions de postes au budget 2009.

Jean-Paul Tarel

CAPD du 4 septembre : dernières nominations

Elle s'est achevée à 21h.

Les conditions de travail pour les services de l'inspection académique et les personnels ne sont pas satisfaisantes. Les délégués des personnels ont siégé sans documents préparatoires, dans l'urgence, avec le souci de ne pas s'en tenir à « enregistrer » les décisions prises avant la CAPD par l'IA.

Il a été examiné à notre demande :

- les demandes et recours de temps partiels : 3 ont pu avoir satisfaction ;
- la nécessité pour les enseignants travaillant à temps partiel et participant à une classe de découverte d'être rémunéré à taux plein (réponse de l'IA à suivre dans la semaine) ;
- les modalités de paiement de la prime évaluation : les versements sont en cours pour tous les enseignants ayant transmis les résultats sous quelque forme que ce soit ;
- la nécessité de répartir les nouveaux titulaires remplaçants (enseignants en surnombre) sur plusieurs écoles dans un même secteur... ce que l'IA a refusé pour d'obscurs motifs. Une école a par exemple 4 TR rattachés qui étaient tous en surnombre le lundi et le mardi suivant la rentrée et qui auraient pu renforcer d'autres équipes !!!
- la possibilité pour les enseignants nommés suite au groupe de travail du 27 août et à la CAPD du 4 septembre de permuter leur poste ;
- tous les courriers auxquels l'administration ne prend pas la peine de répondre et qui ne sont peut-être pas lus...

Denis Godeau

MOUVEMENT

Les nominations sur les postes restant après le mouvement de juin (c'est à dire qui n'avaient pas été attribués fin juin) sont à TD sauf pour ceux nécessitant une qualification (direction, ASH...). Celles prononcées sur les « nouveaux » postes (carte scolaire, postes des collègues en congé de formation...) sont à Titre Provisoire.

Les enseignants en surnombre nommés sur des postes de Titulaires Remplaçants Brigades (TRB) ont été répartis par l'IA sur quelques écoles pour « améliorer l'efficacité du remplacement » (Nomination à TP bien sûr). A voir !

Quand ils n'assurent pas de remplacement, ils restent, comme tous les TRB dans leur école de rattachement. Pour éviter qu'ils soient plusieurs en surnombre dans une même école, nous avons demandé qu'ils soient répartis différemment à savoir un par école et non pas 3 ou 4. L'IA a répondu, entre autres, qu'ils ne se retrouveraient pas ensemble sans remplacement : cela voudrait-il dire qu'il y a un problème avec le nombre de remplaçants du département ? En tout cas, durant quelques jours après l'affectation de ces 16 TRB, certaines écoles avaient de 2 à 4 maîtres supplémentaires alors que d'autres ne pouvaient en bénéficier puisqu'elles n'avaient pas eu la chance d'être une école de rattachement !!!

ATTENTION : Il n'y aura pas de listes complémentaires recrutées cette année. Si des postes venaient à se libérer, et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire, les TRB nommés lors de la CAPD du 4 septembre seront affectés sur ces postes, comme les listes complémentaires jusqu'à présent, y compris en dehors de la circonscription dans laquelle ils sont affectés actuellement. L'Inspection Académique nous a confirmé qu'ils resteraient TRB et que leur nomination ne changerait pas.

Grâce aux interventions des représentants du SNUipp,

- les collègues nommés à la CAPD du 4 septembre ont pu permuter ; Il a toujours été facile de permuter son poste terme à terme, maintenant cela devient une procédure exceptionnelle (interdite aux collègues nommés à TD et au mouvement principal mais autorisé lors des phases de réajustement) ;
- l'école de Saint-Just à Romans s'est vu doter d'un 0.25 supplémentaire (seule école de REP à ne pas l'avoir). Cette année le directeur de Saint-Just aura donc une demi-décharge ;
- 2 collègues ont eu finalement leur quotité de temps partiel acceptée, même si le nombre total reste insuffisant ! Pour information seulement 8 collègues ont pu cette année obtenir un 80%. Nous avons demandé à l'IA que le système mis en place avec 5 collègues (ABCDE) qui « tournent » soit abandonné l'année prochaine et que plus de temps partiels à 80% soient acceptés. Il nous répond que l'on perdrait alors 6 postes !
- une collègue nommée fin août à 65 km de son domicile a pu être rapprochée à 15 km de chez elle.

Quand l'IA communique

Le SNUipp donne la réplique...

L'Inspecteur d'Académie a adressé aux écoles sa désormais traditionnelle lettre d'information. Nous pourrions nous satisfaire de cette nouvelle démarche qui permet d'informer les enseignants des orientations départementales en matière éducative. Mais encore faudrait-il que les informations soient complètes et que les priorités et les dispositifs qui en découlent puissent être mis en œuvre avec les moyens nécessaires. Nous vous proposons quelques commentaires de la lettre de rentrée.

Valence, le 7 septembre 2009

La lettre de rentrée de l'inspecteur d'académie de la Drôme

Je souhaite à tous les élèves et à tous les enseignants une excellente rentrée.

Les priorités de l'année scolaire sont déclinées dans la circulaire de rentrée publiée au BO n°21 du 20-5-2009, mais je voudrais insister spécifiquement sur la prise en charge des élèves en difficulté par l'aide personnalisée, les PPRE, les RASED,...

L'école maternelle fera l'objet d'une attention particulière avec la nomination d'un inspecteur chargé de l'enseignement préélémentaire (cf BO N° 32 du 3-9-2009).

Les évaluations nationales de CE1 et CM2 permettront de faire le point sur les apprentissages et de mettre en place les aides nécessaires.

En tout état de cause, nous ne devons laisser personne au bord du chemin : les élèves en difficulté doivent être notre priorité et nous devons poursuivre l'effort engagé pour une élévation du niveau de formation et de qualification de tous les élèves de l'école au collège et au lycée.

Les opérations de carte scolaire viennent de s'achever : j'ai souhaité que toutes les décisions soient prises le 4 septembre afin que toutes les écoles soient stabilisées dans leur fonctionnement pour le lundi 7 septembre :

- les priorités de la carte scolaire sont : les postes dans les classes, les écoles en réseau d'éducation prioritaire et les écoles rurales.
- Pour les ajustements de septembre, 12 nouvelles classes sont ouvertes, ainsi que deux demi-postes de soutien, alors que seules 4 classes dans des écoles à forte baisse d'effectifs, sont fermées.
- Au total, après les décisions de février et septembre, le solde de la carte scolaire 2009 fait apparaître 10 nouvelles classes dans le département de la Drôme .
- Le taux d'encadrement dans le département se maintient à la même moyenne, soit 23,46 élèves par classe, inférieur au taux académique qui est de 23,75.

Les dernières affectations des enseignants ont eu lieu le 4 septembre après consultation de la CAPD qui a suivi le CTPD, associant étroitement vos représentants ; 100 personnels ont été nommés depuis la CAPD du 11 mai : toutes les classes ont un enseignant.

Je reste à votre écoute ainsi que l'ensemble des inspecteurs de l'éducation nationale et vous souhaite une excellente année scolaire.

Je continuerai pour ma part à vous tenir régulièrement informés de la politique départementale dont vous êtes les principaux acteurs. Avec les inspecteurs de l'éducation nationale, nous ne manquerons pas de vous rencontrer régulièrement dans vos écoles.

Soyez assurés de ma profonde considération.

Christian BOVIER
Inspecteur d'académie
Directeur des services départementaux de l'éducation nationale de la Drôme

Comment peut-on souhaiter une excellente rentrée avec 13 500 postes en moins ? De quoi ternir la rentrée où les enseignants semblent plutôt moroses

L'efficacité des nouveaux dispositifs n'est pas prouvée et pourrait mettre les élèves en plus grande difficulté (voir page 3). Citer les RASED dans le dispositif d'aide alors que beaucoup de moyens ont été supprimés relève de l'exercice de style!!! (voir pages 2 et 3)
2 heures d'enseignement en moins pour tous, y compris en partie pour les élèves en difficulté qui ne bénéficient pas en totalité des 60 heures dispensées tout au long de l'année.

Cela suffira-t-il à rassurer les enseignants de l'école maternelle qui ont bien compris que celle-ci était menacée, à plus ou moins long terme, de transformation structurelle, voire de disparition ?
On ne peut pas imaginer qu'un seul IEN suffira à cette gestion . Cela apparaît comme « du saupoudrage ».

Évaluations pour quelles remédiations ?
Celles de CM2 , vu la période où elles ont été passées, furent inexploitable. Les élèves en difficulté sont depuis bien longtemps notre priorité et ce n'est pas en réduisant le temps d'enseignement à 24h et en supprimant les RASED que nous allons pouvoir « élever » le niveau de formation des élèves. En revanche, quand l'IA communique-t-il sur la formation initiale et continue des enseignants ? Jamais, et pourtant c'est un moyen incontournable pour aider tous les élèves.

Nous prenons acte de la volonté de l'Inspecteur d'Académie de maintenir les moyens en REP et de mettre en place un projet départemental pour ces zones sensibles. Y aura-t-il enfin un pilotage réel avec des moyens à la hauteur de l'enjeu ?

Où comment gérer la pénurie? Des écoles n'ont pu avoir de réponses favorables à leur demande d'ouverture et resteront cette année avec des effectifs trop lourds qui ne favoriseront pas la réussite de tous .

Fin de la CAPD 21 heures. 21 h 10 tous les enseignants recevaient leur affectation sur leur boîte lprof !
Nous n'avons pas été associés aux dernières affectations, nous avons eu les documents en séance .
Les services avaient tout anticipé et les nominations étaient prêtes; Il suffisait de valider leur travail en tapant sur envoi !!!

Se syndiquer sans tarder

année scolaire
Bulletin d'adhésion

2009
2010



Maison des Syndicats
17, rue Bizet
26000 VALENCE
Tél. : 04-75-56-77-77

SNUipp 26

Nom : M, Mme, Mlle (1) :
Prénom :
Tél :
Date de naissance :/...../.....
Adresse pour la presse syndicale :
.....
.....

Adresse e-mail :
(1) Instit P.E. P.E.G.C. Echelon :
Etablissement :
.....

à titre: déf. prov. (1)

SITUATION ADMINISTRATIVE

Maternelle Elémentaire Collège

Temps partiel (quotité) :

- Etudiant-stagiaire IUFM
- Adjoint(e)
- Directeur(trice)
- AIS
- Divers, Congés
- Retraité(e)
- Autre :

COTISATION : euros.

Nbre de chèque(s) :

Prélèvements automatiques

Nouveau : OUI NON

Changement : OUI NON

(Banque, compte...)

(1) - Rayer les mentions inutiles.

- La force d'un syndicat
c'est d'abord le nombre
de ses adhérents -

Je me syndique au SNUipp 26,

afin de contribuer :

- à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités.
- au développement du service public d'éducation.
- au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat, unitaire, pluraliste et démocratique appartenant à la FSU (Fédération Syndicale Unitaire).

Le SNU ipp 26 pourra utiliser les renseignements ci-contre pour m'adresser ses publications.

Je demande au SNU ipp 26 de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Je peux annuler cette autorisation ou exercer mon droit d'accès, en m'adressant à la section du SNU ipp 26
17 rue Georges Bizet
26 000 Valence.

date : signature :

**Votre cotisation syndicale
66 % moins chère !**

Au moment de votre déclaration des revenus 2010 (en mai 2011), nous vous ferons parvenir une attestation de versement de la cotisation syndicale qui ouvrira droit à une réduction d'impôt de 66 % du montant de celle-ci.

Pour régler votre cotisation, étalez la charge financière !

Vous pouvez :
• faire plusieurs chèques,
• choisir le prélèvement automatique en 6 fois.

Vous hésitez :
contactez-nous au
04-75-56-77-77.

Si vous êtes non-imposable, appelez la section.

COTISATIONS 2009/2010

N.B. : La part nationale est de 74,00 euros quelle que soit la situation de l'adhérent et la cotisation versée.

Temps partiels = cotisation x quotité (0,8 / 0,75 / ... / 0,50) + 20 euros (pour "équivaloir" la part nationale)

CATEGORIE	ECHELON										
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteur adjoint					123	126	129	135	141	150	165
Professeur d'école			126	132	141	150	159	171	183	195	210
PE hors classe	159	177	192	207	222	237	252				

ATTENTION

PEGC (Classe normale, Hors classe ou classe exceptionnelle) = indice x 0,31

- Suivant votre fonction, ajouter à la somme indiquée dans le tableau -

Direction : 2-4 classes : + 5 euros
5-9 classes : + 10 euros
+10 classes : + 15 euros

SEGPA : + 15 euros
AIS - IMF : + 9 euros
CPC : + 12 euros

IUFM :
PE1 : 36 euros
PE2, liste comp. : 81 euros

Retraité(e) : 96 euros

Collègue en Dispo, congé parental, CLM... : 78 euros

EVS-AVS : 36 euros

Se syndiquer sans tarder

La JPA s'adresse aux enseignants



LE RÉSEAU LAÏQUE POUR
DES VACANCES ET
DES LOISIRS ÉDUCATIFS

Chers et chères collègues

En ce début d'année scolaire, nous nous adressons à vous car pour la première fois la Campagne de Solidarité 2009 a marqué un recul très sensible.

Nous vous rappelons que cette campagne de solidarité de la Jeunesse Au Plein Air est au coeur de l'école publique depuis 1945, son seul but, est de collecter des fonds pour aider les enfants à partir en classes de découvertes et en centres de vacances l'été (les fonds sont reversés aux centimes près).

La Jeunesse Au Plein Air est une confédération de 45 organisations nationales porteuses des valeurs de laïcité, de solidarité et de citoyenneté.

La Jeunesse Au Plein Air mène deux actions essentielles :

- Une campagne annuelle de solidarité, dans tous les établissements scolaires publics, en faveur du départ en vacances et loisirs collectifs.
- La revendication, auprès des pouvoirs publics, du droit aux vacances et aux loisirs de tous les enfants, car près de trois millions d'entre eux ne partent pas chaque année.

Cette année dans la Drôme, le Comité a aidé 167 enfants à partir en classes de découvertes et 351 enfants à partir en Centres de Vacances.

Sans vous cette campagne de solidarité ne peut exister !

Pouvez-vous lors du 1er conseil d'école de rentrée, sensibiliser vos collègues et les parents sur cette action.

(vous recevrez les dossiers pédagogiques en octobre 2009, la campagne sera lancée en janvier 2010).

Nous comptons sur vous.

Pour le Comité Jeunesse au Plein Air de la Drôme

Bruno LENA

André THIMON

François BENOIT

André MARIN



LA JEUNESSE AU PLEIN AIR - Inspection académique - BP 1011 - 26015 VALENCE CEDEX
Tél 04.75.56.21.78 - Fax 04.75.42.41.45 - MÊL : jpadrome@wanadoo.fr

Confédération des œuvres laïques de vacances d'enfants et d'adolescents. Agréée par arrêté ministériel du 7 avril 1945. Reconnue d'utilité publique par décret du 20 juin 1946. Association éducative complémentaire de l'enseignement public.

Réunions d'information syndicale

déduites du temps des animations pédagogiques

Préservez ce droit menacé en participant très nombreux à toutes les réunions du SNUipp

L'an dernier, la tenue des réunions d'information syndicale a été marquée par un bras de fer entre le SNUipp et l'IA.

Pour cette année, le SNUipp a proposé dès juin 2009 les dates et secteurs de ses premières réunions à l'IA et obtenu que ce temps soit déduit des heures d'animations pédagogiques. Les discussions ont permis d'aboutir favorablement. Il ne vous reste plus qu'à venir à ces réunions prévues. Une autre série de RIS aura lieu dans le courant de l'année scolaire (chacun a le droit à 2 demi-journées par an).

Modalités :

Informez votre IEN de votre participation au plus tard 8 jours avant la réunion (modèle de courrier ci-dessous).

Après la tenue de la réunion, adressez-lui l'attestation de présence que nous vous fournirons.

2 cas pour récupérer :

- . vous avez une animation ce jour-là, votre récupération est donc immédiate ;
- . vous n'avez pas d'animation ce jour-là et pourrez récupérer ce temps sur une autre animation pédagogique non obligatoire selon les modalités précisées par l'IEN de votre circonscription.

Modèle de courrier à adresser à votre IEN au plus tard 8 jours avant la réunion

« En application des dispositions du décret 82-447 du 28.05.1982 relatif à l'exercice du droit syndical, j'ai l'honneur de vous informer que je participerai à la réunion syndicale organisée par le SNUipp 26 qui aura lieu le à
Nom : École : Signature :

3 dates - 7 lieux de 9h à 12h

7 octobre

Romans

salle Charles Michel

Saint-Vallier

Maison des associations

14 octobre

Montélimar

Espace Saint Martin

La Baume de Transit

salle des fêtes

21 octobre

Crest

salle des acacias

Die

école Chabestan

Valence

Maison des syndicats

Classes de découverte

Sophia Catella

L'IA a envoyé un courrier aux écoles annonçant que les collègues travaillant à temps partiels et organisant une classe découverte ne seraient plus payés à taux plein. Nous sommes intervenus pour dénoncer cette procédure inique puisque les enseignants sont en présence des élèves 24 heures sur 24 !!! Le comble du cynisme ! Travailler plus qu'il disait...

Dans les autres départements de l'Académie, seule l'Isère ne payait pas jusque-là à taux plein les enseignants concernés.

Va-t-on une fois de plus harmoniser par le bas ?

La FOL s'est, elle aussi, adressée à l'IA sur cette question.

Si cette initiative malheureuse aboutissait, elle pénaliserait en premier lieu les élèves qui seront certainement privés de ces séjours et les écoles qui les mettent en œuvre. Elle mettrait aussi en difficulté les centres d'hébergement et aurait des conséquences néfastes sur les emplois qu'ils génèrent. A chacun de mesurer ce qui relève ici d'un choix politique dont l'IA porte l'entière responsabilité sous couvert d'économies de bouts de chandelle qui pourraient être réalisées. Nous attendons toujours la réponse de l'IA suite à notre intervention à la CAPD du 4 septembre et alors que des équipes élaborent leur projet de classe de découverte.

Projet d'école : consigne du SNUipp 26

L'IA demande à ce que les projets d'école lui soient renvoyés avant les vacances de Noël.

Des animations pédagogiques « obligatoires » sont programmées pour aider les collègues dans cette tâche.

Afin de réellement vous aider, le syndicat vous propose de reconduire votre ancien projet d'école en apportant les modifications que vous jugerez utiles (effectifs, dates, projets d'actions...).

Nous considérons qu'il n'est pas judicieux de remettre en cause un projet tous les trois ans dans la mesure où il convient et d'en réécrire un nouveau alors que l'ancien mériterait d'être approfondi.

Nous estimons que les indicateurs retenus par l'administration et demandés aux écoles pour dresser le bilan du projet antérieur sont essentiellement orientés autour des dispositifs récemment mis en place (aide personnalisée, évaluations CE1 et CM2, PPRE...). Leur pertinence n'a pas encore été démontrée sérieusement. Ces indicateurs s'inscrivent dans la nouvelle politique de « management » des personnels des écoles basée sur la mise en relation des résultats des élèves et de la compétence des équipes et des enseignants. Cette vision simpliste ne peut être cautionnée par un projet qui doit rester un outil pour la réussite des élèves et non un catalogue local des commandes ministérielles.



Le SNUipp, Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des Écoles et PEGC est un syndicat affilié à la Fédération Syndicale Unitaire.



Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp de la DRÔME (ou des syndicats de la FSU). Conformément à la loi du 8/01/78, vous pouvez y faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp26 - Maison des Syndicats - 17 rue G. Bizet - 26 000 VALENCE.